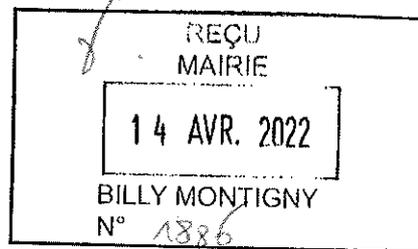


**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Fanny FAIVRE-PICON
Gestionnaire de dossiers – Développement territorial
fayvre.picon.fanny@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58



Monsieur Bruno TRONI
Maire de BILLY-MONTIGNY
Hôtel de ville
Rue Jean Jaurès
62420 BILLY-MONTIGNY

Vos réf : Votre courrier du 11 mars 2022

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20220314_76560

Objet : Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification simplifiée

Monsieur le Maire,

Par courrier susvisé, vous avez adressé, pour avis, les documents concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune.

Pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement, la procédure vise à modifier le plan de zonage d'une partie d'un secteur 1AUb (zone à urbaniser de type béguinage) pour la transformer en zone Ub (zone urbaine à vocation principale d'habitat dont la densité minimale recherchée sera de 30 logements par hectare) afin de diversifier l'offre de logements sur ce secteur.

Une attention particulière est à porter sur la mise en valeur du paysage dans le futur projet pour maintenir la proximité avec le corridor écologique terrestre et la présence d'espèces à enjeux.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas d'autre remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le
12/04/2022
Pour le Président du Conseil
départemental,

Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et
développement territorial